

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA17 09002

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017, le règlement suivant :

RCA17 09002 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, DE L'IMMEUBLE PORTANT LES NUMÉROS 7405 À 7415, BOULEVARD GOUIN OUEST ET SITUÉ SUR LE LOT 5331885 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOSSIER 1170449002);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-sixième jour d'avril deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement